

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

INTITULE DU POSTE

Médecin de veille sanitaire

Famille professionnelle : santé

Emploi-type : Conseiller expert en santé publique (SAN-40-A) et gestionnaire d'alertes et d'urgences sanitaires (SAN-100-A)

Catégorie : A

Corps : MISP

Niveau CCN : PC

Groupe RIFSEEP : 2

AFFECTATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Site : Siège Lyon Siège Clermont-Ferrand Délégation départementale **Rhône**

Pôle : Pôle de Santé publique

Service/Unité : cellule de veille et de gestion des alertes sanitaires

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE D'AFFECTATION

Enjeux/Missions du service d'affectation

- gestion d'alertes liées à la survenue de maladies transmissibles à l'homme et évaluation de l'impact sanitaire d'expositions à risque pour la santé humaine

Effectif du service : 3 personnes

1 médecin

1 infirmière

1 assistante

DESCRIPTION DU POSTE

Activités principales :

1 – VEILLE SANITAIRE

Gestion des maladies à déclaration obligatoire et des alertes sanitaires sur le territoire comprenant les départements suivants : Ain- Allier- Cantal -Rhône-Puy-de-Dôme (Grand-Secteur).

Le médecin assure une permanence médicale partagée sur le Grand secteur

En collaboration avec les infirmières et assistantes présentes sur le Grand secteur, le médecin assure les missions suivantes :

- validation des signalements pour le territoire
- mise en place des mesures adaptées à leur gestion
- suivi de dossiers relatifs à la veille sanitaire
- participation au fonctionnement de la plateforme de réception et d'analyse des signaux et au déclenchement des alertes sanitaires en lien avec Santé publique France en Région.
- référent médical pour le service environnement et santé selon la thématique

Participation à la permanence médicale en matière de veille sanitaire sur la région :

- participation au fonctionnement de la plateforme de réception et d'analyse des signaux et au déclenchement des alertes sanitaires en lien avec Santé Publique France en Région.
- référent des infirmières et assistantes pour la gestion des MDO et des alertes sur d'autres secteurs de la région en tant que de besoin

2 – PARTICIPATION AU POINT FOCAL REGIONAL (PFR)

Le médecin :

- participe aux permanences du PFR
- est référent de l'assistante en charge de la réception et de la régulation des signaux
- valide les signalements remontés au Corruss

3 – ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PRVS ET DU POLE SANTE PUBLIQUE DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU RHONE

- Le médecin contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de travail dans la mesure de ses possibilités et notamment :
 - à l'élaboration d'outils de gestion des signaux, en coopération avec les autres départements,
 - à l'animation des partenaires de la veille sanitaire, notamment du Rhône
 - à la formation à la veille sanitaire et à l'astreinte
 - à l'articulation de ce programme avec celui du pôle de santé publique de la DD69
- Participe à l'élaboration du programme de travail du pôle Santé publique de la DD69
- Référent régional sur des thématiques spécifiques du pôle régional en lien avec le référent régional environnement et santé et le référent Santé publique France en Région.

4- PLANS DE SECOURS

- participation à la préparation de la réponse aux alertes sanitaires et aux situations exceptionnelles selon la thématique
- participation à la gestion des situations exceptionnelles avérées ou dans le cadre d'exercices et notamment à ceux de la DD69

5 - ACTIVITES DE MANAGEMENT DE LA VEILLE SANITAIRE

- anime des temps d'échange et organise la circulation de l'information au sein des équipes de la VS du Grand-secteur (Ain- Allier- Cantal - Rhône-Puy-de-Dôme).
- Apporte le soutien professionnel (expertise technique, résolution de problèmes ...) au personnel de veille sanitaire du Grand secteur
- Encadre fonctionnellement les infirmières et les assistantes sur la gestion des signaux et hiérarchiquement l'infirmière et l'assistante de veille de la DD69

- Encadre occasionnellement des internes de santé publique du PRVS

6- DIVERS

- Participe au CODIR Plénier de la DD69 et à l'activité du Pôle Santé publique de la DD69
- Contribue à l'astreinte technique médicale régionale selon le planning élaboré.
- Participe au Collège Régional des médecins de l'ARS.

Ces attributions sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités du service.

Activités annexes :

Spécificités du poste / Contraintes :

Contraintes horaires (permanences de veille, régulation PFR)

Partenaires institutionnels :

EXTERNES

- professionnels de santé hospitaliers et libéraux
- Préfet, maires, services du Conseil Général, Education Nationale, partenaires de santé publique.
- Ministère, SpF, autres institutions (CNR, services de l'Etat et agences)
- Patients dans le cadre des enquêtes épidémiologiques

INTERNES

- Délégations départementales de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Autres services du pôle de santé publique et autres directions du siège de l'ARS

COMPETENCES REQUISES

Connaissances

	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau1)				
<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances des méthodes et des outils relatifs à la veille sanitaire et à l'épidémiologie ; 		x		
<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des outils informatiques usuels et capacité à se former aux outils spécifiques ; 		x		

Savoir-faire

	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau1)				
<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les acteurs 		x		
<ul style="list-style-type: none"> • Travailler en réseau 		x		
<ul style="list-style-type: none"> • Négocier, faire partager et convaincre 		x		
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer 		x		
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une grande rigueur scientifique 		x		

Savoir-être

- Capacité à travailler en équipe
- Capacité d'organisation et d'initiative
- Capacité d'anticipation
- Capacité à travailler dans l'urgence

POSITIONNEMENT DANS L'INSTITUTION

Lien hiérarchique :

- sous la responsabilité hiérarchique du directeur de la délégation départementale du Rhône

Liens fonctionnels :

- responsable du pôle régional de veille sanitaire